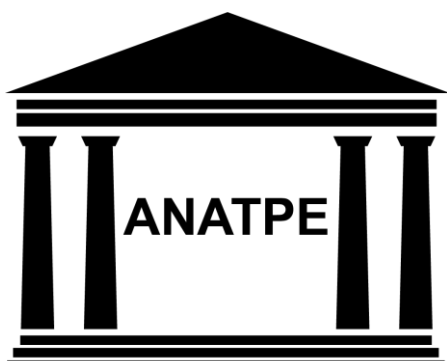




ADHÉREZ A L'ANATPE EN 2026 !

ASSOCIATION NATIONALE DES ASSESSEURS
DES TRIBUNAUX POUR ENFANTS

« Sont membres actifs de l'ANATPE les
assesseurs près les tribunaux pour
enfants en activité, ainsi que toute
personne portant intérêt à la justice des
mineurs, ayant rédigé une déclaration
d'intention et après acceptation par le
conseil d'administration, qui y ont
adhéré et sont à jour du versement de
leur cotisation. »

Article 5 des statuts votés lors de l'AGE du samedi
3 février 2024

ADHESION : 25€



par Carte Bancaire
(paiement sécurisé) sur le site
AssoConnect [ADHESION ANATPE 2026](#)



par virement bancaire avec
l'IBAN : FR76 1350 7001 1031 7735
8211 628.

Le bulletin est à adresser par mail à
l'adresse tresorier@anatpe.fr



par chèque à l'ordre de
l'ANATPE.

Le chèque et le bulletin sont à envoyer
à : ANATPE chez Dominique KERLOCH
LANDREAU 48 rue de Condé, 69002 LYON.

☐ Nouvelle adhésion

☐ Renouvellement adhésion

VOS INFORMATIONS

Si vous n'êtes pas assesseur nommé en TPE, merci d'adresser **obligatoirement**
une lettre de motivation au Président de l'ANATPE à president@anatpe.fr

CIVILITE : ☐ M ☐ Mme

NOM :

Prénom :

Êtes-vous assesseur en TPE ? : ☐ oui ☐ non

Si oui, date du dernier arrêté de nomination :/...../20.....

T. P. E. de :

Adresse :

Téléphone :

E-mail : (merci de l'écrire lisiblement)



<https://anatpe.fr/>



<https://www.linkedin.com/s>